

POUR VOUS,
LE DÉPARTEMENT AGIT !



**SAÔNE
& LOIRE**
DÉPARTEMENT



DOSSIER DE PRESSE

REMISE DES PRIX DU LABEL 2024
« VILLES ET VILLAGES FLEURIS »
CONCOURS « MAISONS FLEURIES »
DE SAÔNE-ET-LOIRE

SAMEDI 15 FÉVRIER 2025 À L'HEXAGONE À AUTUN



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

saoneetloire.fr      



En 2024, le Département de Saône-et-Loire a de nouveau soutenu la démarche du label « Villes et Villages Fleuris » qui encourage les communes à végétaliser l'espace public, préserver les ressources naturelles et la biodiversité, créer des îlots de fraîcheur, développer l'attractivité touristique, résidentielle et commerciale, tout en s'adaptant aux défis actuels et futurs de notre environnement. **L'objectif : aider au quotidien les collectivités qui souhaitent améliorer la qualité de vie, la santé et le bien-être des habitants.**

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT

Pour mener à bien ces actions, le jury départemental des « Villes et villages Fleuris » est composé de 50 personnes en activité ou à la retraite : directeurs et techniciens des services cadre de vie des communes labellisées, ingénieur paysagiste, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Office public d'aménagement et de construction (OPAC) de Saône-et-Loire, pépiniéristes, paysagistes, horticulteurs, maraichers, gérants de jardinerie, bénévoles, sociétés d'horticulture et élus.



EN 2024...

➔ DES DÉPLACEMENTS SUR LE TERRAIN

- 8 audits de communes ont été réalisés par la Mission tourisme en 2024 avec un accompagnement personnalisé des collectivités dans l'aménagement de leur territoire, la valorisation de leur identité paysagère et la réalisation de leurs démarches environnementales.
- Poursuite du cursus valorisation paysagère sur 2 ans en collaboration avec le CNFPT.
- En 2024, 49 communes non labellisées se sont inscrites pour des visites du jury départemental du lundi 10 juin au mercredi 10 juillet 2024.



LES PERSPECTIVES 2025

Mise en place de formations anglées sur la conception des massifs.

La Mission tourisme du Département de Saône-et-Loire poursuivra l'accompagnement aux communes.

LE LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »

Depuis 65 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets. Au-delà de cette reconnaissance nationale, le label permet un accompagnement sur mesure pour les communes qui souhaitent améliorer leur cadre de vie tout en préservant l'identité de leur territoire.

➔ LES PRIX DÉCERNÉS

- Fleur d'Or
- Label « Département fleuri »
- Prix de l'attractivité touristique
- Prix de l'arbre
- Prix de l'action éducative et citoyenne
- Prix de la mise en valeur du patrimoine
- Prix de la diversité végétale
- Prix de la stratégie d'aménagement paysager
- Prix de la protection de la nature
- Prix de la préservation de l'environnement



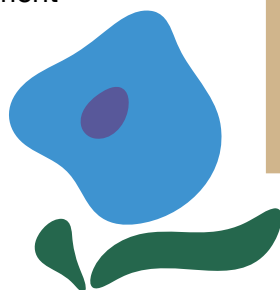
LE LABEL EN CHIFFRES

Près d'**1/3**

des communes françaises sont mobilisées pour accéder au label

Près de **4 700**

communes sont labellisées de 1 à 4 Fleurs





LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX



À ce jour, la
Saône-et-Loire compte :

4 communes
labellisées 4 fleurs

14 communes
labellisées 3 fleurs

12 communes
labellisées 2 fleurs

22 communes
labellisées 1 fleur

C'est à Autun que s'est déroulée samedi 15 février 2025 la cérémonie de remise des prix du label « Villes et Villages Fleuris » et du concours Maisons Fleuries de Saône-et-Loire, en présence d'André Accary, Président du Département de Saône-et-Loire, d'Élisabeth Roblot, vice-présidente en charge du tourisme et de l'attractivité, de Vincent Chauvet, maire d'Autun et de Julien Faivre, directeur du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF).

- Le Prix de l'Abeille d'Or à la commune de Matour pour son engagement dans des actions avec les insectes pollinisateurs, en collaboration avec la Mission politique agricole du Département.

Saint-Cyr a été récompensée avec le Prix de la mise en valeur du patrimoine et Suin a remporté le Prix de la mise en valeur de l'espace communal.

Ce rendez-vous annuel convivial entre partenaires institutionnels et particuliers, à l'occasion duquel est dévoilé le Palmarès vient couronner le travail et l'investissement des communes du département. Dans le cadre de ce concours, le Département de Saône-et-Loire a également distingué 26 communes, labellisées ou non, pour le Prix du Décor de Noël.

En 2024, le jury conjoint Département de Saône-et-Loire/Région Bourgogne Franche-Comté a récompensé :

Quatre prix spéciaux ont également été décernés à 6 communes, dont deux spécifiques au Département de Saône-et-Loire :

- Le Prix de la mise en valeur végétale du cimetière, qui s'inscrit dans la démarche zéro phyto, aux communes de Ciel, Saint-Germain-en-Brionnais et Vaudebarrier.

- Deux nouvelles communes 1 fleur qui font leur entrée dans le palmarès des communes labellisées : Pierreclos et Varennes-sous-Dun, avec mention spéciale « Félicitations pour le travail des élus et des bénévoles »
- Et deux nouvelles communes 3 fleurs : Issy-L'Évêque et Chagny, Prix « Coup de cœur du jury ».



Les palmarès du concours Villes et Villages Fleuris
et du Prix du Décor de Noël sont disponibles en cliquant sur [ce lien](#).
ou en scanant le QR code



CONTACTS PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126 - 71026 Mâcon cedex 9

Emilie Colin-Rotat - 03 85 21 92 54 - 06 70 20 35 68 - e.colin@saoneetloire71.fr

Nathalie Bonnetain, chargée de mission label « Villes et Villages Fleuris » 03 85 21 02 21 - 07 85 17 56 05 - n.bonnetain@saoneetloire71.fr

Edwige Labruyère - 07 85 11 87 78 - e.labruyere@saoneetloire71.fr